



Calendrier de formation / CERTIPHYTO



OBJECTIFS				DÉCIDEUR ENTREPRISES SOUMISES À AGRÉMENT Formation initiale	DÉCIDEUR ENTREPRISES SOUMISES À AGRÉMENT Renouvellement * Form. complémentaire	OPÉRATEUR Formation initiale	OPÉRATEUR Renouvellement * Form. complémentaire
PRÉREQUIS EFFECTIF	Aucun Mini : 7 / Maxi 12						
	<u>Joindre à l'inscription la copie du certificat en fin de validité</u>						
CONTENUS	Règlementation et sécurité environnementale Santé – Sécurité sur espaces ouverts au public Réduction de l'usage – Méthodes alternatives Examen			7h 6h 7h 1h	2h 2h 3h	3h 7h 3h 1h	2h 3h 2h
LIEUX – DATES - DURÉE	Lieu de formation Cf. page 3	Conditions relatives aux actions de formations	Durée Dates	21h	7h	14h	7h
	Blanquefort	Cf. page 2	Jun 2017		Renouvellement : 15 F. Complémentaire : 30	6 & 7	Renouvellement : 22 F. Complémentaire : 29
			Nov. 2017	20-21-22		23 & 24	
			Déc.. 2017		Renouvellement : 7 F. Complémentaire : 19	14 & 15	Renouvellement : 13 F. Complémentaire : 18


- * Joindre à l'inscription la copie du certificat en fin de validité
- * Renouvellement obligatoire dans le délai de 3 à 9 mois avant la date d'expiration

+infos

- DIFFERENTS CERTIFICATS OBLIGATOIRES POUR :
 - Opérateurs des entreprise soumises ou non à l'agrément
 - Décideurs (achat, transport et décision) des entreprises soumises à agrément : prestations de services et paysage par ex.



Calendrier de formation / CERTIPHYTO

INTITULE & OBJECTIF DE FORMATION FORMACODE® : 21006 – Protection phytosanitaire		durée	JUIN 2017	NOV 2017	DEC 2017	Lieu de formation Cf. page 2	FICHE ACTION EN PAGE
OPERATEUR <i>DES ENTREPRISES SOUMISES A AGREMENT & NON SOUMISS A AGRMENT</i>		14h	6-7	23-24	14-15		
OPERATEUR - RENOUELEMENT <i>DES ENTREPRISES SOUMISES A AGREMENT & NON SOUMISS A AGRMENT</i>		7h	22		13		
OPERATEUR - Formation complémentaire <i>DES ENTREPRISES SOUMISES A AGREMENT & NON SOUMISS A AGRMENT</i>		7h	29		18	Blanquefort	20
DECIDEUR DES ENTREPRISES SOUMISES A AGREMENT		14h		20-21-22			
DECIDEUR DES ENTREPRISES SOUMISES A AGREMENT - RENOUELEMENT		7h	15		7		
DECIDEUR DES ENTREPRISES SOUMISES A AGREMENT - Formation complémentaire		7h	30		19		